



FÉDÉRATION SYNDICALISTE FORCE OUVRIÈRE DE LA COMMUNICATION

**POSTES** – Distribution

FÉVRIER 2008 • Codes A et P

COM

60 rue Vergniaud  
75640 Paris CEDEX 13  
www.fo-com.com  
postes@fo-com.com

**FO : vos revendications, notre combat !**

# À travail supplémentaire, compensation exemplaire !

**ÉLECTIONS**

Le 9 mars puis le 16 mars prochain, les agents du courrier vont être amenés à traiter et à distribuer le matériel électoral pour les élections municipales et/ou cantonales.

Comme à chaque fois, les élections sont synonymes de trafic, de travail et de charge supplémentaire pour les agents du courrier (facteurs, agents des CTC, manutentionnaires et chauffeurs des dépôts relais...).

En cette période où le pouvoir d'achat est au cœur des débats, La Poste doit montrer l'exemple en majorant de façon significative la compensation !

---

## **Pour FO : A travail supplémentaire, rémunération exemplaire !**

---

### **FO revendique au minimum pour ces élections :**

- De 0 à 25 gr : une heure pour 100 plis, CHM : une heure/75 plis ;
- De 26 à 50 gr ; une heure pour 90 plis, CHM : une heure/65 plis ;
- De 51 à 100 gr : une heure pour 80 plis, CHM : une heure/55 plis ;
- De 101 gr à 150 gr : une heure pour 70 plis, CHM : une heure/45 plis ;
- De 151 à 200 gr : une heure pour 60 plis, CHM : une heure/35 plis ;
- De 201 gr à 250 gr : une heure pour 50 plis, CHM : une heure/25 plis ;
- Au-delà de 250 gr : une heure pour 40 plis, CHM : une heure/15 plis ;
- Rouleurs de bureaux : majoration de 15 % des heures obtenues pour la compensation ;
- Rouleurs type EAR : majoration de 25 % des heures obtenues pour la compensation ;
- Manutention, brigade de tri, acheminement : 10 heures pour les deux tours ;
- Dépôt Relais : 6 minutes par DR distribué.

**À surtravail, surcompensation !**